

Règlement du challenge Penn Ar Bed

« Viens participer au grand défi organisé pendant la mi-temps des matchs de ligue 1 du Stade Brestois ! »

Article 1 : Organisation du Jeu

Le Département du Finistère ci-après dénommé « l'organisateur » met en place un challenge intitulé « **Penn Ar Bed** », dans le cadre de son partenariat avec le Stade brestois 29.

Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu, qui est gratuit, s'adresse aux équipes de football catégorie U13 du Département du Finistère. Sous forme de tirage au sort, celui-ci leur permet de tenter leur chance à l'épreuve de tir au but organisé lors de la mi-temps des matchs du championnat de ligue 1 au Stade Brestois.

Pour faire participer son équipe, le club de football doit :

- Remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante :
<https://formulaires.e-services.finistere.fr/challenge-penn-ar-bed/>
- Le tirage au sort a lieu le 12 novembre 2025. Les équipes désignées seront intégrées dans le planning du championnat et une date de match leur sera attribuée.

Tirage au sort :

Les 20 clubs gagnants seront désignés lors d'un tirage au sort prévu le 12 novembre 2025. Une date de rencontre leur sera attribuée (Attention, réserver une date (en 2^e session) pour un match de para-football.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après « le Règlement »).

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule jusqu'au dernier match de la saison, le 16 mai 2026.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert aux clubs de football du Finistère (joueurs en catégorie U13) ayant complété le formulaire. En remplissant le formulaire, ils doivent décliner l'identité de tous les joueurs.

4-2 Validité de la participation

Pour participer, les clubs doivent remplir le formulaire dédié sur la plateforme web mise en place pour le Jeu : <https://formulaires.e-services.finistere.fr/challenge-penn-ar-bed/>

Toute participation incomplète ou ne respectant pas les conditions énoncées sera considérée comme nulle.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort désigne les 20 équipes catégorie U13 qui devront jouer un dimanche compris dans la période qui s'étend du dimanche 23 novembre 2025 au dimanche 16 mai 2026. (Attention, réserver une date (en 2^e session) pour un match de para-football.

Toute participation contenant une fausse déclaration, incomplète ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort parmi les participants restants.

Article 6 : Publication des gagnants

Les clubs des 20 équipes retenues seront contactés directement par le Département.

Article 7 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur uniquement pour les nécessités de leur participation. La base légale du traitement de ces données est le consentement.

Elles seront supprimées à l'issue du concours le 16 mai 2026.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Les demandes d'exercice du droit d'accès, rectification, opposition et suppression peuvent être formulées :

- soit par écrit, le demandeur adresse un courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

Département du Finistère

A l'attention du Délégué à la protection des données

Maison du Département – 32, boulevard Duplex – 29000 Quimper

Téléphone : 0298762020

- soit par courriel à l'adresse : donneespersonnelles@finistere.fr

Article 8 : Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique ou matérielle liée à la participation au Jeu.

Article 9 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 10 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Département du Finistère – 32 Boulevard Duplex – CS29029 – 29196 Quimper cedex,

Aucune contestation ne sera prise en compte 30 jours après la clôture du Jeu.

Article 11 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://formulaire.e-services.finistere.fr/challenge-penn-ar-bed/>